

Date : 05 Septembre 2017

MADAME

Affaire suivie par :

N/Réf :

N° de sécurité sociale :

Nom du bénéficiaire :

Prénom :

Objet : Notification fin de droits frontaliers

Madame,

Vous exercez une activité en Suisse depuis le 15/08/2016 .

Vous n'avez pas exercé votre droit d'option dans un délai de 3 mois à compter de votre début d'activité.

En application de l'Article L161.14 du code de la Sécurité Sociale, nous vous informons que le versement de vos prestations est suspendu.

De ce fait, vos droits à l'assurance maladie ont pris fin le 14/08/2016

Si vous êtes toujours en possession d'une Carte Vitale, je vous invite dans les meilleurs délais, à nous la retourner accompagnée d'une copie du présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le technicien prestations,

Vous pouvez toutefois contester le bien fondé de cette décision, dans un délai de deux mois à compter de la réception de cette lettre. Dans ce cas, il vous faut adresser votre demande par lettre simple, au secrétariat de la Commission de Recours Amiable de la Caisse Primaire Place de la Grenouillère 01015 BOURG EN BRESSE CEDEX. Vous appellerez dans votre courrier vos coordonnées, les motifs de votre contestation et joindrez tous les justificatifs en votre possession avec la présente lettre.